

## **Avis adopté**

Séance plénière du 9 juillet 2025

# *Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur*

## **Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales**

La professionnalisation est probablement l'une des caractéristiques les plus marquantes de l'enseignement supérieur ces dernières années. Et cette tendance ne s'oppose pas, selon nous, au besoin de développer les compétences dites « transversales ».

Si le renforcement de l'attractivité de l'apprentissage, permis par la Loi de 2018, a largement contribué à cette professionnalisation des formations, c'est aussi l'expression du choix de très nombreux étudiants qui voient dans l'alternance un atout d'insertion majeur. Les entreprises de nos secteurs constatent cette appétence, y compris dans l'artisanat qui a vu doublé son nombre d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur entre 2019 et 2023.

Mais, l'enseignement supérieur est aussi marqué par un taux d'échec important en 1er cycle universitaire. Malgré des réorientations positives et fructueuses, on déplore chaque année un grand nombre d'abandons et de sorties sans diplôme. L'efficacité des actions de prévention et l'amélioration de l'encadrement en licence exigent des financements adaptés.

Toutefois, nous sommes réservés sur la proposition de l'avis appelant à une hausse du budget affecté aux Universités d'1 milliard d'euros par an pendant 10 ans. Nous observons en effet que la France se situe déjà au-delà du budget de plusieurs de ses voisins européens et de la moyenne de l'OCDE. Nous avons noté également l'annonce, par le Ministère, de nouveaux « contrats d'objectifs, de moyens et de performance » couvrant l'ensemble des missions de service public des établissements. En outre, les Universités pourraient davantage s'appuyer sur le développement de leur offre de formation continue, pour recueillir des ressources complémentaires, tout en renforçant leurs liens avec les branches professionnelles et leur notoriété auprès des entreprises.

Enfin, la proposition de budgéter 15 milliards supplémentaires sur 20 ans pour rénover le bâti universitaire, soit plus du double du montant évalué par le Ministère de tutelle, nous laisse dubitatifs. Au-delà de ses propositions d'ordre financier, l'avis insiste sur le besoin d'encadrer les établissements privés lucratifs qui accueillent désormais un quart des étudiants.

Notre groupe est opposé à toute stigmatisation du secteur privé et considère au contraire que la priorité doit être d'encourager la complémentarité et la coopération entre public et privé.

Pour autant, nous reconnaissons que certaines dérives, en particulier celles de nature à tromper les jeunes et leur famille sur la qualité de la formation, doivent impérativement être combattues.

Nous sommes donc favorables à un renforcement des contrôles du contenu pédagogique des formations donnant lieu à une certification ou à une reconnaissance par l'Etat, avec le cas échéant un déférencement sur Parcoursup car il nous semble crucial que cette plateforme puisse sécuriser l'information fournie au moment du choix d'un établissement.

Enfin, nous partageons l'importance de mieux prendre en compte l'influence des établissements d'enseignement supérieur dans la dynamisation et l'attractivité des territoires.

Cela appelle à un meilleur maillage, notamment à travers des universités de proximité ou d'autres établissements rattachés aux chambres consulaires par exemple. Outre les impacts économiques positifs à en attendre, une plus large diversification de l'offre locale de formations éviterait des orientations par défaut liées à une contrainte de mobilité avec le fort risque d'échec qui y est associé.

Pour conclure, si notre groupe rejoint l'avis sur la nécessité de considérer plus encore l'enseignement supérieur comme un investissement stratégique, ses réserves sur plusieurs préconisations l'ont conduit à exprimer **un vote d'abstention**